



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 129-1:2019/A1:2021

Documentation technique de produits - Représentation des dimensions et tolérances - Partie 1: Principes généraux - Amendement 1 (ISO

Technical product documentation (TPD) -
Presentation of dimensions and
tolerances - Part 1: General principles -
Amendment 1 (ISO 129-1:2018/Amd

Technische Produktdokumentation
(TPD) - Angabe von Maßen und
Toleranzen - Teil 1: Grundlagen -
Änderung 1 (ISO 129-1:2018/Amd 1:2020)

01/2021



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 129-1:2019/A1:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 129-1:2019/A1:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 129-1:2019/A1:2021

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 129-1:2019/A1**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Janvier 2021

ICS 01.100.01; 01.110

Version Française

**Documentation technique de produits - Représentation
des dimensions et tolérances - Partie 1: Principes généraux
- Amendement 1 (ISO 129-1:2018/Amd 1:2020)**

Technische Produktdokumentation (TPD) - Angabe
von Maßen und Toleranzen - Teil 1: Grundlagen -
Änderung 1 (ISO 129-1:2018/Amd 1:2020)

Technical product documentation (TPD) - Presentation
of dimensions and tolerances - Part 1: General
principles - Amendment 1 (ISO 129-1:2018/Amd
1:2020)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 129-1:2019. Il a été adopté par le CEN le 13 décembre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles